

ASP : Pierre Maudet mis en échec !

Vendredi, 03. mars 2017

De: Sabine Furrer, secrétaire SSP Région Genève



Photo Eric Roset

Vendredi 24 février, les députés genevois ont accepté le retour en mains publiques du service de convoyage de détenus que Pierre Maudet avait externalisé il y a 15 mois.

C'est l'aboutissement d'une longue lutte politico-syndicale. Et un échec pour le conseiller d'Etat PLR, qui a maintenant cinq ans pour ré-internaliser cette tâche régaliennne. En novembre 2015, sans base légale, Pierre Maudet retirait les tâches de convoyage des détenus aux assistants de sécurité? publique (ASP) pour les confier à une entreprise de sécurité? privée.

Dès l'annonce en avril 2015 de la volonté du Conseiller d'Etat d'externaliser, le SSP n'a eu de cesse de dénoncer les dérives que cette décision allait entraîner. En remplaçant du personnel formé et assermenté par du personnel mal formé, non-assermenté et moins bien rémunéré, le magistrat faisait entrer par la grande porte le dumping au sein de son département. Son passage en force, lorsqu'il a achevé en catimini la privatisation du service de convoyage alors même que le Grand Conseil devait encore se positionner sur un projet de loi qui lui aurait fait barrage, a démontré? son mépris pour les voies démocratiques et le dialogue social.

Ces manœuvres n'auront finalement pas payé, puisque le magistrat a été désavoué deux fois par le législatif. D'abord en novembre 2016, quand le Grand Conseil ne s'est pas laissé bernier par une tentative d'inscrire en dernière minute la privatisation dans un autre projet de loi ; puis une seconde fois la semaine dernière, quand le Grand Conseil a voté un projet de loi spécifique excluant le maintien du convoyage en mains privées.

Aujourd'hui, Pierre Maudet est contraint par le Grand Conseil à revoir sa copie. Il aura cinq ans pour réaffecter le convoyage à du personnel de la fonction publique.

Notre lutte pour que cette tâche reste dans le giron public a duré près de deux ans. Elle n'a pas été vaine : Pierre Maudet n'a pas réussi à brader une activité régaliennne, essentielle à la sécurité publique, ni à installer durablement le dumping dans son département.

La politique du fait accompli pratiquée par le magistrat a finalement échoué. Mais elle a occasionné, et occasionnera encore, des dégâts humains. Dégâts pour des ASP qui, externalisation oblige, ont perdu des prérogatives, ont été déplacés dans d'autres services, ont dû changer de travail ou ont quitté le service public. Dégâts pour les agents de sécurité recrutés

par une entreprise privée, et qui vont vraisemblablement perdre leur emploi dans les cinq ans. Du personnel sacrifié à cause du jusqu'au-boutisme d'un conseiller d'Etat qui pensait pouvoir imposer par sa gouvernance autoritaire l'externalisation d'un service entier de la fonction publique. Un beau gâchis, signé Pierre Maudet.